

Bureau de Paris
16 Rue de Monceau
75008 Paris

T : +33(0) 1 42 99 66 44

www.bakertillystrego.com

PROQUARTET CEMC

CENTRE EUROPEEN DE MUSIQUE DE CHAMBRE
Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

62, boulevard Magenta
75010 PARIS
SIREN : 342704665

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

PROQUARTET CEMC

CENTRE EUROPEEN DE MUSIQUE DE CHAMBRE
Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
62, boulevard de Magenta
75010 PARIS
SIREN : 342704665

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux adhérents de l'Association **PROQUARTET CEMC**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **PROQUARTET CEMC** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable concernant la première application du nouveau règlement N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-dessus, l'annexe expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice résultant de la première application du règlement ANC 2018-06 relatif au nouveau plan comptable des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 4 mai 2021

Le Commissaire aux Comptes
BAKER TILLY SOFIDEEC



Brice ROGIR

ACTIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)			Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	26468	26468		751
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	75232	63358	11874	6439
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	400		400	400
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	8250		8250	8250
Total I	110350	89826	20524	15840
Comptes de liaison	II			
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				3134
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	41308		41308	76463
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	258325		258325	132197
Valeurs mobilières de placement				488035
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	570851		570851	
Charges constatées d'avance	6142		6142	5384
Total III	876626		876626	705214
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V+VI)	986977	89826	897151	721054

PROQUARTET CEMC

BILAN PASSIF AU 31/12/2020

PASSIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation (sur fonds propres)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs : fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	501077	349465
Excédent ou déficit de l'exercice	8886	99713
Situation nette (sous total)	509964	
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs : suite		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
Total I	509964	449177
Compte de liaison		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	67871	
Fonds dédiés	67871	
Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement		21771
Autres ressources		
Total II	67871	
Provisions		
Provisions pour risques	90000	
Provisions pour charges	34532	30260
Total III	124532	52031
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		760
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	29087	26322
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	111804	172274
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	18805	6765
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	35089	13725
Total V	194785	219846
Ecarts de conversion Passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V+VI)	897151	721054

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	65675	248113
dont parrainages		
Ventes de marchandises		
Production stockée		
Produit immobilisé		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	623850	
Subventions		626958
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	23770	
Mécénats	30000	
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	200	500
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	364	
Autres produits (hors cotisations)		894
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	743859	876465
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements		
Autres achats et charges externes	171452	225154
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	7336	6008
Salaires et traitements	351495	432428
Charges sociales	51479	155348
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2191	
Dotations aux amortissements sur immobilisations		7588
Dotation aux dépréciations des immobilisations		
Dotation aux dépréciations de l'actif circulant		
Dotations aux provisions	94272	2701
Reports en fonds dédiés	46100	
Autres charges	14123	19075
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	738448	848302
RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	5412	28162
Excédent ou déficit transféré		
Déficit ou excédent transféré		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	859	1094
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	859	1094

Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIERES		
RESULTAT FINANCIER	859	1094
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	6271	29256
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	3105	59529
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	3105	59529
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	98	119
Sur opérations en capital	282	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	380	119
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2725	59410
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	110	-22817
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		10000
Engagements à réaliser sur ressources affectées		21771
TOTAL DES PRODUITS	747823	937087
TOTAL DES CHARGES	738937	825604
EXCEDENT OU DEFICIT	8886	99713
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL		

PROQUARTET CEMC ASSOCIATION

62 boulevard de Magenta

75010 PARIS

ANNEXE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

SIGMA AUDIT & Associés

20 Allée des Erables

93420 VILLEPINTE

01.48.63.86.12

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Tableau de variation des fonds associatifs	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Tableau de suivi des fonds dédiés	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Rémunération des dirigeants	X
Honoraires des commissaires aux comptes	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

Présentation et moyens mis en œuvre par l'association

Depuis plus de 30 ans, **ProQuartet**, Centre Européen de musique de chambre, contribue au rayonnement du quatuor à cordes et de la musique de chambre

Pépinière d'artistes d'excellence, ProQuartet oeuvre à l'insertion professionnelle de jeunes ensembles de musique de chambre à travers quatre axes fondamentaux :

- la production et la diffusion de concerts,
- la formation professionnelle,
- la création
- l'action culturelle et les pratiques amateurs.

Institution de formation, ProQuartet encourage et soutient la vocation de jeunes ensembles en s'appuyant sur l'idée de filiation et de transmission des grands maîtres chambristes.

Une large part de la programmation musicale de ProQuartet est consacrée à la création et l'innovation musicale. En cela, l'association contribue à l'élargissement et au développement du répertoire de la musique de chambre. Elle est aussi attentive à rendre la musique vivante et accessible à tous publics.

Le suivi des activités de ProQuartet impose une gestion budgétaire et analytique avec d'une part un secteur « non lucratif » regroupant les activités de formation et d'action culturelle et un secteur « lucratif » pour la partie relative aux concerts.

Les aides et subventions de l'Etat et des collectivités territoriales constituent la majorité des ressources de l'association qui sont complétées par ses ressources propres.

Six salariés permanents à temps complet en CDI assurent les activités de l'association qui engage par ailleurs des intermittents du spectacle, des techniciens et des formateurs occasionnels dans le cadre de CDD dits d'usage

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 897 150.54 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 690 089.43 Euros et dégageant un excédent de 8 886.13 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. En effet les subventions se sont maintenues au titre de l'exercice et notamment le principal financement qui provient de la DRAC.

Compte tenu du Covid 19 l'activité de l'association a été directement impactée mais la diminution de ses ressources propres a été compensée d'une part par la baisse des charges externes liées à ses activités et d'autre part par la réduction des charges sociales dont a pu bénéficier l'association suite aux mesures prises au profit du spectacle vivant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'épidémie COVID étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'association est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur l'exercice 2021.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, ainsi que des règlements ANC 2014-03 1/83 et 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent sauf pour ce qui concerne l'application du règlement 2018-06

Informations générales complémentaires

La répartition du Mécenat a été effectuée de la manière suivante conformément au budget prévisionnel

771302 - Autres Mécenat 23770 €
- 2 118 € Formation professionnelle
- 744 € Amateurs et Actions Culturelles
- 20 838 € Production de Concert

771303 - Mécenat SG 30 000 €
- 5 000 € Formation professionnelle
- 5 000 € Amateurs et Actions Culturelles
- 20 000 € Production de Concert

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	26 468		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	23 826		
Installations générales agencements aménagements divers	8 712		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	36 227		7 157
TOTAL	68 765		7 157
Autres participations	400		
Prêts, autres immobilisations financières	8 250		
TOTAL	8 650		
TOTAL GENERAL	103 883		7 157

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			26 468	26 468
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			23 826	23 826
Installations générales agencements aménagements divers			8 712	8 712
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		690	42 694	42 694
TOTAL		690	75 232	75 232
Autres participations			400	400
Prêts, autres immobilisations financières			8 250	8 250
TOTAL			8 650	8 650
TOTAL GENERAL		690	110 350	110 350

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	25 717	751		26 468
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	23 826			23 826
Installations générales agencements aménagements divers	2 017	1 031		3 048
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	36 483	409	408	36 484
TOTAL	62 326	1 440	408	63 358
TOTAL GENERAL	88 043	2 191	408	89 826

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	751				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 031				
Matériel de bureau informatique mobilier		409			
TOTAL	1 031	409			
TOTAL GENERAL	1 782	409			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Tableau des variations des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Report à nouveau	349 465	99 713	51 900		501 077
Excédent ou déficit de l'exercice	99 713			99 713	8 886
Situation nette	449 177		160 499	99 713	509 964
TOTAL I	449 177	99 713	51 900	99 713	509 964

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	30 260	4 272			34 532
Autres provisions pour risques et charges		90 000			90 000
TOTAL	30 260	94 272			124 532
TOTAL GENERAL	30 260	94 272			124 532
Dont dotations et reprises d'exploitation		94 272			

La provision pour risques et charges de 90 000 € correspond au risque estimé suite à contestation par le directeur de la décision prise par l'association de mettre fin à ses fonctions en décembre 2020.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	8 250		8 250
Autres créances clients	41 308	41 308	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	75 692	75 692	
Impôts sur les bénéfices	12 244	12 244	
Taxe sur la valeur ajoutée	15 342	15 342	
Divers état et autres collectivités publiques	150 357	150 357	
Débiteurs divers	594	594	
Charges constatées d'avance	6 142	6 142	
TOTAL	309 929	301 679	8 250

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	29 087	29 087		
Personnel et comptes rattachés	59 938	59 938		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	41 257	41 257		
Taxe sur la valeur ajoutée	5 527	5 527		
Autres impôts taxes et assimilés	5 083	5 083		
Autres dettes	6 114	6 114		
Produits constatés d'avance	35 089	35 089		
TOTAL	182 094	182 094		

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A -B +C
SUBVENTIONS CD 93					
Une journée particulière	3 000	3 000			3 000
Projet Panenka	11 000	11 000			11 000
SPEDIDAM					
Guide press électronique	7 770	7 770			7 770
DRAC PARCOURS 20/21	8 000			8 000	8 000
LA REGION TRIO SORA	25 000		1 900	25 000	23 100
VILLE PARIS Projet EHPAD	15 000			15 000	15 000
TOTAL	69 770	21 770	1 900	48 000	67 870

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ». Au compte de résultat sont enregistrés :

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	1 200
Autres créances	159 665
Total	160 865

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 822
Dettes fiscales et sociales	88 500
Autres dettes	2 458
Total	103 779

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 142
Total	6 142
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	35 089
Total	35 089

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

- Rémunérations des trois plus hauts cadres bénévoles et salariés:

Suivant l'art 20 de la loi du 23 mai 2006 relatif à la rémunération des dirigeants, les associations dont le budget est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'état ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €, doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus haut cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature. Cette disposition doit figurer dans l'annexe des comptes annuels.

Dans l'association les trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés sont le Président, le Trésorier et le directeur. Les deux premiers étant bénévoles et ne percevant donc pas de rémunérations, cela reviendrait à communiquer une information individualisée concernant le directeur. En conséquence de quoi, aucune rémunération et aucun avantage en nature ne peuvent être communiqués.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 6205 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 6205 Euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Ce montant est intégralement comptabilisé au passif du bilan en provision pour charges.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	27 161
55 à 59 ans	6 à 10 ans	4 660
45 à 54 ans	11 à 20 ans	2 628
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	83
Engagement total		34 532

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 64 ans
- taux de rotation du personnel : 2% pour les cadres et 4% pour les non cadres
- Droits acquis : convention collective artistique et culturelle
- Taux de progression des salaires 2% pour les cadres et 1% pour les non cadres.
- table de mortalité TG05
- Taux d'actualisation 0.40 %

Le montant total de la dette actuarielle des indemnités de départ à la retraite s'élève au 31 décembre 2020 à 34 532 €, et se ventile par tranche d'âges.

Le montant est calculé en application de la méthode rétrospective prorata temporis.

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité			34 532